

Revue trimestrielle  
destinée aux adhérents

**Directeur de publication :** Catherine LE GUERNEC (Présidente des Amis d'Anticor)  
**Rédacteur en chef :** Boris YARKO (Chargé de la lettre des adhérents)

## OPINIONS : BILAN DES ELECTIONS

Durant les élections présidentielles et législatives, **Anticor** et ses **Amis** ont mené leur propre campagne.

Tout d'abord avec la **campagne des présidentielles**, au cours de laquelle nous nous sommes adressés aux candidats des principaux partis politiques pour qu'ils se prononcent sur la Charte Ethique et les 13 propositions que nous leur avons soumises. Pour rappel, quatre candidats se sont prononcés en répondant souvent point par point, montrant ainsi que leur engagement était réfléchi, structuré et sans ambiguïté.

Tout d'abord *Dominique Voynet* dont les convictions en matière d'éthique ne dataient pas d'hier, puis *Corinne Lepage*, alors candidate, qui, elle aussi, manifesta son profond attachement aux valeurs éthiques de la politique. *François Bayrou*, aujourd'hui député, a lui aussi longuement répondu pour démontrer qu'il adhérerait pleinement aux 13 propositions. Enfin, ce fut *Ségolène Royal* qui nous fit parvenir une longue lettre qui affirmait qu'elle voulait redonner confiance en notre démocratie aux Français, l'une des raisons pour laquelle elle approuvait les mesures que nous préconisons.

Quant aux autres candidats, dont *Marie-Georges Buffet*, *Nicolas Sarkozy*, *Olivier Besancenot*, nous n'avons pas eu de réponse de leur part et nous avons donc considéré qu'ils refusaient de soutenir nos propositions qui n'avaient pourtant rien de radicales....

Quant aux **élections législatives**, nous avons mis à contribution tous les adhérents et sympathisants des **Amis d'Anticor** pour qu'ils adressent, à partir d'une lettre type que nous avons rédigée, un appel aux candidats des principaux partis de leur circonscription pour qu'ils soutiennent la Charte Ethique d'Anticor. Avec leur aide, nous avons contacté plus de 130 candidats ce qui, comparé au nombre de députés à l'Assemblée, est un chiffre honorable. Mais il est vrai que comparé au nombre de candidats, même en ne tenant compte que des grands partis, ce chiffre reste faible. Il nous faudra donc, pour la campagne des élections municipales qui s'annonce déjà, améliorer notre organisation afin de toucher un plus grand nombre de candidats sans négliger les « petits » partis. J'en profite d'ailleurs, au nom du bureau des **Amis d'Anticor**, pour remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces campagnes. (...)

## OPINIONS : MOT DE LA PRESIDENTE

Chers adhérents, notre travail de sensibilisation et d'interpellation des candidats à l'occasion des élections présidentielles et législatives a porté ses premiers fruits (voir ci-contre), ce travail sera poursuivi à l'occasion des élections municipales de 2008.

Dès la rentrée, nous organiserons un Séminaire national sur le lobbying, avec des juristes, des économistes et des politiques, afin de favoriser un encadrement clair et strict des lobbyistes à l'Assemblée. Nous allons également mettre sur pied une formation destinée aux élus, afin de les sensibiliser aux problèmes éthiques et faire connaître nos propositions.

Enfin, nous continuerons à rencontrer élus et citoyens dans toute la France. N'hésitez pas d'ailleurs à nous faire connaître les associations amies qui pourraient faire partie de notre réseau.

A bientôt, et souvenez-vous : « Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent » (Lucie Aubrac).

Amicalement, Catherine Le Guernec, Présidente des **Amis d'Anticor**

## OPINIONS : BILAN DES ELECTIONS

(...) Parmi tous les candidats contactés, un certain nombre nous ont apporté leur soutien et ont été « labellisés Antidote ». Essentiellement des candidats d'Alternative Libérale, du Modem, du PS, du PRG, des Verts, quelques uns de l'UMP (les partis sont cités par ordre alphabétique et non en proportion du nombre de candidats ayant soutenu nos propositions). Ils se sont engagés à continuer, élus ou pas, le combat d'**Anticor** et de ses **Amis**.

**Anticor** et ses **Amis** se félicitent de la victoire emblématique de plusieurs de ces candidats labellisés : *Jean-Patrick Gille* (PS) à Tours face à Renaud Donnedieu de Vabres, *Arnaud Montebourg* (PS) en Saône et Loire, *Geneviève Fioraso* (PS) à Grenoble face à Alain Carignon, *Michel Issindou* (PS) en Isère et *François Bayrou* (MODEM) dans les Pyrénées Atlantiques. Ces candidats s'étaient engagés sur les questions d'éthique et en tant que députés, ils pourront porter les propositions de la charte éthique au Parlement.

Les électeurs ont aussi fait le choix d'écarter du pouvoir des candidats ayant été condamnés pour des faits de corruption. D'abord *M. Carignon*. Même si l'un de ses adversaires, *Richard Cazenave*, a eu des démêlés sérieux avec la justice, nous voulons croire que le vote des Grenoblois a été l'expression d'un rejet des affaires politico-financières qui ont secoué la ville de Grenoble sous le règne d'*Alain Carignon*. (...)

(...) Idem à Bordeaux où *Alain Juppé* n'a pas été reconduit. Rappelons l'un des attendus du jugement pour comprendre le vote des Bordelais : "Il est particulièrement regrettable qu'au moment où le législateur prenait conscience de la nécessité de mettre fin à des pratiques délictueuses qui existaient à l'occasion du financement des partis politiques, M. Juppé n'ait pas appliqué à son propre parti, dont il était le secrétaire général à l'autorité incontestée, les règles qu'il avait votées au Parlement".

Nous sommes également satisfaits de constater que *Jacques Mellick* (PS) à Béthune et *Gilbert Annette* (PS) à La Réunion, ont été battus. Tous deux avaient été condamnés dans des affaires politico-financières. Autre bonne nouvelle : Renaud Donnedieu de Vabres, condamné pour le financement occulte de l'ex-Parti Républicain, est lui aussi battu. Gageons que ces condamnations judiciaires ont pesé dans la balance.

Nous remercions tous les candidats qui, dans toute la France et sous toutes les étiquettes, se sont engagés à nos côtés avec beaucoup de courage et de détermination pour porter notre Charte Ethique et nos propositions.

La résistance contre les candidats corrompus et anti-républicains est engagée, mais nous savons que beaucoup de batailles restent à mener. Plus que jamais, il est nécessaire de s'engager sur les questions d'éthique politique, car, ne l'oublions pas, les *Patrick Balkany* (92-UMP), *Pierre Bédier* (78-UMP), *Jacques Masdeus Arus* (91-UMP) et autres ont été réélus...

C'est pourquoi nos deux associations ainsi que la plate-forme **Antidote** continueront à faire la promotion de l'éthique et à lutter contre les candidats qui s'éloignent des règles républicaines. Il nous faudra également aborder la question de la lutte contre l'abstention car cette dernière est partie intégrante de la décrédibilisation de la politique. Nous poursuivons également nos réflexions et nos propositions sur le statut de l'élu et sur la réglementation du lobbying. De nombreux chantiers nous attendent donc !

Des bonnes raisons pour renforcer **Anticor** et ses **Amis**.

Nous comptons sur vous et vous souhaitons un bon été éthique !

Jean-Pierre ROUX, trésorier des Amis d'Anticor.

Sites de soutien :

\_ à Denis Robert (<http://lesoutien.blogspot.com>)

\_ au juge Van Ruymbeck

([http://www.agoravox.fr/article.php3?id\\_article=18877](http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=18877))

([http://www.philippebilger.com/blog/2006/05/il\\_faut\\_sauver\\_.html](http://www.philippebilger.com/blog/2006/05/il_faut_sauver_.html))

L'affaire **Clearstream** débuta par la publication de deux enquêtes du journaliste Denis Robert : *Révélation* (2001) et *La Boîte noire* (2002), menées avec l'aide d'Ernest Backes, ancien n°3 de Cedel International (devenu Clearstream). Backes affirme qu'il fut le concepteur d'un système de compensation inter-bancaire (le *clearing*) permettant de garder les traces des transactions financières. Ce dispositif, associé à un système de comptes occultes et une double comptabilité, pourrait ou aurait pu faire de Clearstream une plate-forme mondiale de l'évasion fiscale et du blanchiment d'argent. Accusations corroborées par la mission parlementaire d'information sur le blanchiment d'argent.

Suite à ces enquêtes, Clearstream se alors lance dans un véritable harcèlement judiciaire : 200 visites d'huissiers à son domicile, 30 procédures judiciaires en cours, 100 000 euros de dommages et intérêts réclamés... De plus, Denis Robert s'est vu convoqué par la Justice luxembourgeoise pour des faits pour lesquels il avait déjà été poursuivi en France et avait gagné ses procès en première instance et en appel !

En février 2003, le trader-informaticien Imad Lahoud, missionné par la DGSE pour enquêter sur le financement du terrorisme, rencontre Denis Robert pour sa connaissance du système Clearstream. Le journaliste lui remet un listing non falsifié de comptes de Clearstream.

Au printemps 2004, le juge Renaud Van Ruymbeck, enquêtant sur l'affaire des frégates de Taiwan : "l'affaire Elf", accepte de recevoir secrètement (contre le code de procédure pénale) Jean-Louis Gergorin, le supérieur d'Imad Lahoud, qui lui confie une liste falsifiée de comptes occultes de Clearstream, prétendument ouverts par de nombreuses personnalités politico-financières, dont Nicolas Sarkozy. Fin 2004, le juge comprend qu'il s'agit d'une manipulation.

Une enquête sur la réalisation de ces faux est confiée aux juges d'Huy et Pons. Mais curieusement, ce ne sont pas les commanditaires qui sont inquiétés d'abord, mais Denis Robert et le juge Van Ruymbeck dans cette seconde affaire Clearstream.

Denis Robert est scandaleusement mis en examen pour « recel d'abus de confiance ». Il s'agit d'une attaque brutale contre la liberté de la presse : comment faire du journalisme d'investigation sans entrer en possession ou prendre connaissance de documents qui n'étaient pas destinés à être rendus publics ? De plus, c'est la possession par Denis Robert des listings véritables qui a permis de mettre à jour la manipulation.

Quant au juge Van Ruymbeck, l'Inspection générale des services judiciaires, qui avait blanchi le juge Burgaud dans l'affaire d'Outreau, l'accuse de "manquement aux devoirs de son état de magistrat et de son devoir de loyauté", sans souligner qu'il a lui-même démonté la manipulation que constituaient les listings falsifiés. Ne peut-on pas s'étonner du renvoi devant le CSM, d'un magistrat qui a agi par seul souci de la vérité et qui n'a pris une petite liberté avec le code de procédure pénale que pour protéger la vie de son témoin dans un dossier (celui des frégates) qui a connu une épidémie de morts mystérieuses ?

Le 3 juin dernier **Anticor** et ses **Amis** participaient à une soirée de soutien au juge Van Ruymbeck avec l'association **Survie** et le **Syndicat de la Magistrature**.